

LMS Séance Grangeneuve 30.09.2024 Questions - Réponses

Est-ce que le formateur peut avoir accès au contenu sur le support du CIE ?

Uniquement les instructeurs des CIE peuvent retrouver les supports de cours. Les standards de travail seront intégrés dans la plateforme. Le formateur pourra les consulter.

En cas de changement dans les convocations des CIE, est-ce qu'une notification est envoyée ?

Oui, cela est possible. Mais il faut que le secrétariat établisse une modification et un courriel d'information sera envoyé automatiquement par la plateforme.

Quel est le prix d'accès à cette plateforme ?

Prix pour un CFC, CHF 360.00, pendant 4 ans

Prix pour un AFP, CHF 300.00, pendant 3 ans

Le prix est par apprenti-e. Le montant sera facturé en sus de la facture du 1^{er} CIE envoyée par le secrétariat de JSFR.

Comment les apprenti-e-s découvrent la plateforme ?

Lors du 1^{er} jour des CIE 1^{ère} année, l'instructeur CIE présente la plateforme aux apprenti-e-s.

Quel-le-s apprenti-e-s auront accès à cette plateforme ?

Cette plateforme est disponible uniquement pour les apprenti-e-s engagé-e-s sous la nouvelle ordonnance. Concrètement, pour l'année scolaire 2024-2025, uniquement les apprenti-e-s de 1^{ère} année sont concernés.

Est-ce que la manière de réaliser un portfolio est imposée ?

La manière de réaliser le portfolio n'est pas imposée. Les lieux de formation proposent les différents systèmes possibles. Les apprenti-e-s peuvent choisir ce qu'ils préfèrent.

Création d'un compte par une entreprise :

Lorsque les entreprises créent un compte dans le LMS, ces dernières doivent créer des comptes avec des adresses emails personnelles (et non générique avec contact@entreprise-paysagisme.ch).

Est-ce qu'un formateur peut suivre le dossier de l'apprenti-e ?

Oui, il faut demander à l'apprenti-e de donner l'accès au formateur/-trice depuis sa plateforme. Ensuite, le formateur/-trice peut consulter en tout temps les informations que l'apprenti-e insère dans le document.

Existe-il un cadre défini pour la liste des plantes par profession ?

Non, le choix pour définir la liste des plantes est libre et dépend de l'environnement de l'entreprise.

Comment seront formés les apprenti-e-s et les formateurs/-trices à utiliser la plateforme ?

Lors de cette séance, les fonctionnalités de cette plateforme sont présentées. Un PDF avec des instructions claires sera disponible sur le site internet.

Existe-il une version mobile ?

Il s'agit d'un site web. Il est possible d'afficher sur un téléphone, mais il est préférable de travailler le portfolio sur un ordinateur.

Que se passe-t-il si un/-e apprenti/-e ne souhaite pas remplir son portfolio ?

Les portfolios seront contrôlés.

Comment les apprenti-e-s peuvent avoir accès au LMS durant les CIE et les cours ?

Dorénavant, il est demandé aux apprenti-e-s de se fournir une tablette ou un ordinateur pour venir aux CIE. Il n'est pas défini si l'entreprise est obligée de fournir un ordinateur/une tablette.